



La FSU est surprise de constater qu'aucune création de poste d'AS n'est à l'ordre du jour.

En effet, le 30 janvier, un nouveau secrétaire d'Etat, M Adrien Taquet, chargé de la protection de l'enfance, est nommé. Le gouvernement souhaite renforcer le soutien à la parentalité et améliorer le repérage des enfants en danger. Par ailleurs, lors de ses premières déclarations, M Taquet évoque l'idée de « nommer des référents protection de l'enfance au sein des rectorats et de mobiliser les personnels de l'EN pour intervenir sur un certain nombre de cas qui sont les plus difficile ».

Nous sommes stupéfaits de constater, une fois de plus, la méconnaissance de l'existence des AS et de leurs missions par le ministère des solidarités et de la santé. Pour rappel, les assistants sociaux sont des personnels qualifiés, présents dans les établissements du second degré, et qui, au quotidien, « contribue[nt] à la protection de l'enfance et des mineurs en danger dans le cadre des protocoles et conventions en vigueur et apporte[nt] tout conseil à l'institution en ce domaine », comme le précise la circulaire du 22 mars 2017 relative aux missions du service social en faveur des élèves.

Nul besoin de nommer des référents supplémentaires ; ce qui manque en revanche, ce sont bel et bien des moyens permettant à chaque établissement, dans le premier comme dans le second degré, de bénéficier de la présence du service social de manière suffisante, en vue d'impulser une politique volontariste en termes de prévention et de protection de l'enfance.

La FSU rappelle sa revendication de création d'un service social du premier degré, tout en maintenant la présence indispensable dans les établissements du second degré (collège et Lycée). Il ne s'agit pas d'une revendication irréaliste, simplement de mettre les actes politiques en accord avec les engagements, pour faire que « l'école de la confiance » soit celle qui « ne laisse aucun enfant sur le bord du chemin ».